



ACCELERATEUR DE COOPERATIONS TERRITORIALES ECONOMIQUES (ACTE)

ECONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE

Vous portez une dynamique de coopération économique sur votre territoire ?

**Avec l'Accélérateur de Coopérations Territoriales Economiques (ACTE),
la Région est à vos côtés.**

● POUR QUI ?

Les entreprises de l'ESS, les EPCI (à fiscalité propre) de + de 15 000 habitants ou regroupements d'EPCI, ou encore un acteur territorial reconnu par l'EPCI concerné pour porter la démarche de coopération.

● POUR QUOI ?

Soutenir des projets de coopérations multi-acteurs (collectivités, entreprises, acteurs de la recherche...), quel que soit leur niveau de maturité, en vue de créer de nouvelles activités économiques, de nouveaux services sur les territoires et de répondre à des besoins non couverts.

● COMBIEN ?

Subvention comprise entre 15 000 et 60 000 euros selon les besoins et le niveau de maturité du projet et limitée à 50% des dépenses éligibles. Chaque projet présenté doit donc bénéficier d'une part d'autofinancement et/ou de cofinancements publics et/ou privés.

Les projets de coopération développés dans les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront bénéficier d'une bonification sous forme de taux d'intervention de la Région plafonné à 60% des dépenses éligibles.

Plus d'informations :
Tél. : 03 74 27 00 27
ess@hautsdefrance.fr